

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE
MARDI 6 NOVEMBRE 2024

Membres présents :

- *Municipalités*
M. BATHELIER (Sains), M. LEPORT (St Marcan), M. HERY (St Georges)
- *Représentantes des parents d'élèves*
Mme CARRASCO, Mme HARDY, Mme ROUXEL
- *Enseignantes*
Mme AICARD, Mme CHORIN, Mme PERENNES
- *Directrice de séance*
Mme AICARD
- *Secrétaire de séance*
Mme CHORIN
- Excusées :
Mme SIMONOT (IEN), Mme BARRON, Mme CATOIS

I. Bilan des élections des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2024.

Le taux de participation est de 54,2 % (47,10 % en 2023 et 40,37 % en 2022) pour l'ensemble du RPI.

Ont été élues Mme CARRASCO et Mme BARRON pour le conseil d'école de Saint-Marcen, Mme CATOIS pour le conseil d'école de Sains et Mme HARDY et Mme ROUXEL pour le conseil d'école de St Georges de Gréhaigne.

Les directrices les félicitent et leur rappellent l'importance de leur rôle : elles sont les représentantes de tous les parents du RPI, l'intermédiaire d'informations et de négociations entre les parents et l'école. Les parents d'élèves élus donnent leur avis et apportent des suggestions sur le fonctionnement de l'école : restauration, hygiène, intégration des élèves handicapés, sécurité des enfants, rythmes scolaires. Ils participent au vote du règlement intérieur et prennent part aux décisions concernant la partie pédagogique du projet d'école.

Un mot sera mis dans les cahiers de liaison avec les coordonnées des parents élus après avoir eu leur autorisation.

II. Délibération du conseil d'école commun

Suite à l'arrêté du 25 juillet 2011, qui modifie l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, nous sommes dans l'obligation d'organiser les élections pour chaque école afin d'élire les représentants des parents d'élèves. Le regroupement des 3 écoles n'est pas considéré comme une seule école pour l'élection au conseil d'école. Maintenant que les parents sont élus, nous devons délibérer afin de fonctionner, ou non, pour l'année dans un conseil d'école commun.

Vote des représentantes des parents d'élèves, des maires, du président du RPI

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les 3 conseils d'école des communes de Sains, St Georges de Gréhaigne et St Marcan adoptent donc à l'unanimité le conseil d'école commun pour le RPI.

III. Bilan de la rentrée

▪ *L'équipe enseignante*

SAINT MARCAN :

Une classe maternelle de TPS/PS/MS/GS de 17 élèves. Enseignante et Directrice Mme PERENNES, déchargée le vendredi par M. NUNEZ pour ses fonctions de formatrice à l'INSPE.

Mme Ingrid DHERVILLEZ est l'ATSEM qui accompagne l'enseignante.

SAINS :

Une classe de CP-CE1 de 12 élèves. Enseignante et Directrice Mme CHORIN,

SAINT GEORGES DE GREHAIGNE :

Une classe de CE2-CM1-CM2 de 18 élèves. Enseignante et Directrice Mme AICARD, complétée un mardi sur deux par M. OLLIVIER (pour la coordination du RPI).

Soit **47 élèves** pour cette rentrée 2024-2025 (Pour information, nous étions 50 à la rentrée précédente).

Cette année, les 3 directrices ont 6 jours de décharge dans l'année pour leur travail administratif, répartis dans l'année scolaire.

▪ *RASED*

Une nouvelle psychologue scolaire est arrivée sur notre secteur à la rentrée. Elle est toujours basée à Pleine-Fougères. Il s'agit de Mme Nathalie HUE.

Elle peut intervenir à la demande des enseignantes ou des parents.

IV. Le règlement des écoles

Rappel des différents points : Lecture du règlement

▪ *La fréquentation de l'école*

La famille doit assurer l'assiduité scolaire de l'enfant dès l'inscription à l'école. La fréquentation doit être régulière. Les enseignantes rappellent que chaque absence doit faire l'objet d'un appel téléphonique à l'école. Un signalement à l'inspection académique est fait suite à 4 demies journées d'absence non justifiées (soit 2 jours). Le certificat médical n'est pas obligatoire, un appel téléphonique suivi d'un mot des parents dans le cahier de liaison ou sous enveloppe suffisent. Les absences prolongées avec des certificats médicaux de différents médecins pourront faire l'objet d'un signalement à l'inspection si la scolarisation de l'enfant n'est pas assidue.

▪ *Transport scolaire*

Nous rappelons aux parents qu'ils doivent être présents lors de la prise en charge des enfants par le personnel municipal responsable du transport scolaire sinon les enfants seront considérés comme allant à la garderie.

▪ Horaires

Nous rappelons que les classes ou la cour sont ouvertes 10 minutes avant le début des cours le matin et en début d'après-midi (pour les enfants ne mangeant pas à la cantine).

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SAINS	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST GEORGES	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST MARCAN	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30

▪ Objets de valeurs, jouets, bijoux, matériel multimédia

Les billes, les cartes à jouer, les petites voitures etc... sont tolérées mais les parents doivent accepter les éventuels échanges et pertes. Aucune réclamation ne pourra être faite à l'équipe enseignante.

Les objets dangereux (couteaux, canifs et briquets) et matériel multimédia sont interdits à l'école !

▪ Hygiène et santé

Aucune école n'est à l'abri des poux, il est donc souhaitable de regarder et traiter régulièrement les enfants.

Un enfant fiévreux doit être gardé à la maison.

▪ Préambule au règlement

Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre les filles et les garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le règlement est voté par le conseil d'école à l'unanimité.

Il sera envoyé par mail aux familles.

▪ Charte informatique

Rappel des différents points : pas de modification

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La charte informatique est votée par le conseil d'école à l'unanimité.

▪ PPMS : projet particulier de mise en sûreté

Nous vous présentons les périmètres autour de chaque école que nous devons joindre à nos plans de mise en sûreté. Il s'agit des lieux sur lesquels nous pouvons nous rendre sans accompagnement supplémentaire.

V. Projets pédagogiques de l'année

▪ Sortie scolaire à Rennes

Mardi 15 octobre, les trois classes sont allées à Rennes en train. Chaque classe a fait une visite guidée sur un thème différent au Musée des Beaux Arts. Le transport en train a été financé par un don de la Baie des Mouchoux.

▪ Natation

Les séances débuteront le vendredi 13 décembre les vendredis après-midi et concernent les élèves de Sains et St Georges, soit 30 élèves. Les élèves bénéficient de 10 séances de 40 minutes (35 minutes dans l'eau). Le transport et les entrées sont financées par les Mairies.

Nous solliciterons à nouveau les parents agréés pour nous aider à l'encadrement de ces séances.

▪ Éducation à l'environnement

Le thème du projet Éducation à l'environnement proposé par la Communauté de Communes sera cette année les zones humides. Il concerne la classe de CE2-CM. Il se déroulera sur plusieurs temps d'animation, et sera entièrement pris en charge par la Communauté de Communes.

▪ Hygiène dentaire

Comme l'an passé, le brossage des dents le midi se poursuit pour l'école de Saint Marcan.

Les parents fournissent le verre et la brosse à dents, le dentifrice est pris en charge par la coopérative scolaire.

Les élèves de Sains et de St Georges peuvent amener leur matériel pour se brosser les dents s'ils le souhaitent.

▪ École dehors

Tous les jeudis, la classe de cycle 1 passe la matinée dehors.

▪ Éducation à l'environnement

Les élèves de Sains se rendent à la ferme du Giffard une fois par période.

▪ Rencontre sportive

Les élèves de la classe de CE2-CM ont participé le 17 octobre à une rencontre sportive sur le thème de la course longue. Les élèves des écoles de Pleine-Fougères, La Boussac, Roz sur Couesnon et St Georges ont passé la journée avec 2 épreuves : une de régularité et une d'endurance.

▪ Cin'école

Les classes de Saint Marcan et de St Georges sont inscrites au dispositif Cin'école qui propose le visionnage de 3 films au cours de l'année scolaire (au cinéma de Combourg).

Au programme cette année :

- pour les cycle 1 : *Capelito fait son cinéma*, *Les Tourouges et les Toubleus*, et *La colline aux cailloux*

- pour les CE2-CM : *Linda veut du poulet !*, *Léo, la fabuleuse histoire de Léonard de Vinci*, et *Le Royaume de Kensuké*

▪ APE

Le bureau de l'APE vient d'être élu :

Présidente : CATOIS Andrea

Trésorière : HARDY Vanessa

Secrétaire : BARRON Marie

L'association aura besoin d'aide pour les différentes manifestations. L'objectif étant de pouvoir subventionner les projets du RPI notamment la classe découverte.

Une vente de chocolats est en cours avec les chocolats Initiatives

Sont prévus : un atelier de Noël à St Marcan le 13 décembre
une soirée tartiflette à Sains le 1^{er} février 2025
une vente de biscuits BIJOU courant mars
un parcours du combattant le 27 avril 2025
un loto le 17 mai 2025 (à confirmer)
la fête de l'école à Saint Georges, le 27 juin

▪ *Prochains conseils d'école*

Les prochains conseils d'école de l'année scolaire auront lieu le mardi 18 mars à Saint Georges et le mardi 17 juin à Sains.

VII. Questions diverses

Mme Hardy demande d'indiquer le nombre de repas et leur prix unitaire sur les factures de cantine de Sains. Le maire transmettra cette demande au secrétaire de mairie.
Pour rappel, le repas est à 3,25 € dans les 3 communes du RPI.

La directrice de séance : Mme AICARD
La secrétaire de séance : Mme CHORIN